Mouvement intra-académique 2021... en route pour Marseille

L'expérimentation annoncée pour les écoles de Marseille se limite pour l'instant au 1er degré, mais le principe de recrutement par le chef d'établissement était déjà présent dans le livre de notre Ministre avant son entrée au ministère. Cela pourrait bien nous concerner un jour si nous ne réagissons pas.

DEP	Barres du dernier entrant en collège	Barres du dernier entrant en lycée	Barres du dernier entrant en LP	Barres du dernier entrant en ZR
78	29 pts	14 pts	29 pts	14 pts
91	14 pts	14 pts	-	14 pts
92	28 pts	29 pts	-	14 pts
95	14 pts	14 pts	-	14 pts

Pour l'instant, le mouvement intra académique obéit encore à des règles. Le problème est qu'il n'a pas fait l'objet d'un contrôle par les élus du personnel. Cette absence de transparence et de contrôle a des conséquences négatives pour les collègues :

- Des règles de gestion non connues des collègues, qui viennent en contradiction des règles du mouvement intra pourtant décidées par le Rectorat.
- Des postes soustraits au mouvement pour les réserver à des stagiaires. Une partie de ces postes n'a pas servi pour l'affectation des stagiaires…
- Des erreurs de barème qui n'ont pas pu être corrigées et qui ont conduit à ce que des collègues soient lésés.
- Un projet non amélioré et encore des collègues pénalisés.

Cette année, l'administration a choisi de s'asseoir sur une autre priorité légale en refusant de rétablir dans son droit un collègue en situation de rapprochement de conjoint. L'administration arguant qu'un PV d'installation signé de la Rectrice n'était pas recevable…

Les recours ne sont toujours qu'un miroir aux alouettes. En effet, il n'y a aucune possibilité d'avoir l'assurance que tous les barèmes sont corrects, ni que le projet d'affectation a été amélioré.
Les réponses de l'administration aux collègues ne donnent ni le rang du demandeur, ni celui du collègue ayant obtenu le poste et contredisent la volonté de transparence affichée par le Rectorat. Il n'était même pas en capacité de donner le barème du demandeur utilisé pour le mouvement. Et pourtant, c'était bien possible il y a encore 2 ans…

Un seul des 10 demandeurs a obtenu satisfaction alors qu'au moins 3 autres auraient dû être rétablis dans leurs droits et les 6 autres peuvent douter de la sincérité de ce mouvement. Il est donc urgent de revenir à un contrôle paritaire des opérations relatives à la carrière. C'est la conséquence de la loi de Transformation de la Fonction publique qui prive les personnels de transparence et d'équité.

Quelques informations (incomplètes) :
495 demandeurs dont au moins 223 stagiaires qui ont eu une première affectation. Au moins 13 collègues arrivent d'une autre académie. Et 163 collègues de notre académie ont changé de poste soit un taux de satisfaction de seulement 50% pour les demandeurs non obligatoires.

Nous remercions les collègues grâce à qui le Snep-Fsu a récupéré 91.3% des résultats cette année. Pour ceux qui auraient oublié de nous donner leur résultat, il n'est pas encore trop tard : *corpo-versailles@snepfsu.net*

TZR phase d'ajustement

Là aussi, les règles d'affectations n'ont pas été respectées : par exemple, une collègue est affectée alors qu'elle n'a pas fait de préférence et a moins de points qu'un autre demandeur.

Pour les collègues affectés à l'année, une vigilance est requise sur le forfait AS, les HSA, les HSE, l'heure de décharge pour exercice sur deux communes différentes, les éventuels frais de transport et de repas. Pour les suppléances de courte et moyenne durée, l'attention devra être portée sur les ISSR, les HSE, et les HSA.

Contractuels

Aux conditions indignes dans lesquelles le Rectorat met nos collègues depuis l'année dernière, est venue s'ajouter une régression supplémentaire : 10 contractuels alternants se sont vu proposer un poste en responsabilité en même temps que leurs études. Le rectorat préfère faire des économies au lieu de faire le pari d'une vraie formation rémunérée alors qu'il avait promis à ces collègues une affectation près du lieu de formation. En effet, deux collègues d'Orsay ont été envoyé, l'un à Epone dans le Nord du 78, et l'autre tout au Nord du 95…..plus au nord, c'était l'académie d'Amiens.

Bruno